

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE



GROUPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES
CHARGÉE DE FORMATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 24 JUIN 2019

P.V. N° 106
Dossier N° 14

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif au calcul du « coût lauréat » du concours interne d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- D'arrêter le bilan financier du concours interne d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2019 :
 - ✓ Coût total du concours : 105 603 € comprenant :
 - Charges directes : 28 388 € (location de salle, restauration, reprographie, logiciel concours) ;
 - Charges indirectes : 77 215 € (masse salariale).
 - ✓ Nombre de lauréats externes inscrits sur la liste d'aptitude : 56
 - ✓ Coût lauréat : 1 885,77 €
- D'autoriser Madame la Présidente du Conseil d'administration à émettre un titre de recette à tout SDIS recrutant un candidat inscrit sur la liste d'aptitude établie à l'issue de ce concours.

La Présidente du Conseil d'administration


Isoline GARREAU-MILLOT